



A.L.P. - ANNECY LAC PECHE

Compte rendu

Date : 10 juin 2024

Référence : 2024.05.004
Version : 2.0

Objet : Réunion du CA d'Annecy Lac Pêche (ALP)

Date : 28 mai 2024 à 18 h 00

Lieu : Locaux d'ALP à La Puya

Présents : P. BOUCHARD
P. BOUTILLON
C. CAUZARD
R. DECARRE
JL. GASSMANN
B. GENEVOIS
C GRISOLET
A HOFFART
Y. MAGNANI
G. LAMOUILLE
G. ZAMBIANCHI

Excusés : P. DARSY
C. DECARRE
JF DUFRESNE
P. DE KETELAERE
R. GUENARD
P. LITTOZ
Q. TISSOT

Destinataires : Participants + excusés

Copies :

1. APPROBATION DU CR DU DERNIER CA

Le CR du dernier CA est approuvé.

2. COMMISSION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

Point financier :

Un rapide bilan de la situation financière en cette fin mai ne suscite aucune inquiétude particulière par rapport aux prévisions.

Une légère baisse des ventes de cartes, notamment « annuelles option traîne-sonde », apparaît par rapport à 2023 à la même période, mais ce constat n'est que provisoire. Les adhésions sont encore en cours.

Point d'information sur le projet de rénovation des bâtiments

Le permis de construire a été obtenu et le panneau réglementaire a été apposé.

Le projet est actuellement en stand-by dans l'attente d'une réponse du Conseil Départemental à notre demande de subventions dans le cadre du plan pêche.

3. COMMISSION FORMATION – PRATIQUE DE LA PECHE

Point sur les stages de pêche 2024 :

Les inscriptions actuelles sont encore insuffisantes pour « remplir » les stages de pêche. La communication va être renforcée (distribution des flyers....) et la banderole installée rapidement sur la clôture.

Hivernage et gardiennage des bateaux de l'ALP :

Actuellement l'hivernage du bateau école fait l'objet d'un contrat avec la société Technautic.

Au cours du dernier hiver des « manquements » ont été constatés.

Un devis, incluant également l'hivernage du bateau garderie a été demandé à une autre entreprise à titre de comparaison.

Les prix proposés sont nettement plus élevés que ceux pratiqués par la société Technautic.

Le CA décide de conserver l'actuel contrat avec la société Technautic mais en insistant auprès du gérant sur le nécessaire respect des clauses.

4. COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Suggestions d'articles pour le prochain bulletin annuel :

- Mouillages écologiques (Stéphane GRAND / DDT)
- Techniques de pêche à la traîne (Patrick B)
- Statistiques de pêche (Carine)
- Suivi du frai des ombles sur l'ombrière de Menthon Saint Bernard (Bernard)
- Présentation du lac de Paladru (Roland)
- Information sur l'apparition des crevettes rouge sang dans le lac d'Annecy (relais article SILA)
- Suivi des truites lacustres (Bruno/ FDPPMA)

- Article/dossier « scientifique » ?

5. COMMISSION PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE

Point d'information sur les programmes d'acquisition de connaissances en cours ou en projet

Cartographie des zones de reproduction des féras

Le traitement des données et la rédaction d'une notice méthodologique sont en cours de finalisation. La diffusion externe (DDT 74, SILA, ASTERS, FDPPMA...) sera effectuée très prochainement.

Cartographie des herbiers :

La réalisation de ce projet est suspendue à l'obtention des financements nécessaires.

La subvention accordée par le SILA n'est pas suffisante et d'autres partenariats financiers sont recherchés (Agence de l'eau RMC, Fondations), etc...

Point d'information sur la gestion de la féra et le suivi piscicole

ALP souhaite voir évoluer les modalités de gestion de la féra, notamment via l'application de quota pour les deux catégories de pêcheurs, afin de préserver la ressource tout en veillant à un partage plus « équitable ».

Malgré plusieurs échanges aucune « avancée » en ce sens n'a pu être obtenue à ce jour.

Dans ce contexte ALP a décidé de suspendre sa contribution volontaire (hors déclarations de captures obligatoires) au suivi piscicole de cette espèce.

Plan LAC 2030 / Atelier d'adaptation de la gestion du marais de GIEZ face aux changements climatiques :

A l'occasion de cet atelier Bernard a souligné le fort impact des travaux de curage de l'Eau Morte au niveau du golf de Giez. Sous couvert « d'urgence », ces travaux ont été autorisés par la DDT 74 et ont été réalisés alors que l'émergence des alevins de truites était en cours.

Les contacts entre la FDPPMA et le SILA n'ont pas permis de différer cette intervention, ne serait-ce que de quelques jours, sachant qu'à ce stade, l'efficacité des pêches de « sauvetage » est extrêmement limitée.

Pêches électriques de truites à des fins d'inventaire ou de sauvetage dans les affluents du lac

S'agissant pour une bonne part de truites lacustres, la contribution d'ALP serait justifiée lors de ces opérations. Un « référencement anticipé » des bénévoles susceptibles de participer sera initié pour faciliter l'organisation de ce soutien à l'avenir (Carine et Bernard)..

6. POINTS DIVERS

Sondeurs « live » :

L'utilisation de cette nouvelle génération de sondeur pose des questions notamment d'éthique et d'équité.

De nombreux pêcheurs souhaiteraient leur interdiction.

La DDT 74 a été interrogée sur les possibilités réglementaires. La fédération sera également sollicitée sur ce point.

7. DATE DU PROCHAIN CA

Le prochain CA se tiendra le **jeudi 5 septembre 2024 à 18 h 00 dans les locaux de l'ALP.**